

Question orale de Mme Kattrin Jadin au ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique, sur "le congé préalable avant la période de la pension"

Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, nous suivons avec grand intérêt les négociations concernant la notion de pénibilité au travail, dossier sur lequel nous espérons une issue positive et rapide pour l'ensemble des militaires. Vous connaissez l'inquiétude des militaires de tous rangs concernant ce dossier. Il faudra d'ailleurs – je le pense sincèrement et l'ai déjà répété – communiquer objectivement lors des résultats finaux de ces négociations.

Monsieur le ministre, suite à la décision de principe d'une réforme du régime de pension des militaires en octobre 2016 et suite à l'ouverture des négociations sur la réforme des pensions par le Conseil des ministres le 4 avril dernier, votre cellule stratégique s'est engagée, dans un projet de mesures d'assouplissement commun avec le cabinet des Pensions, à étudier un système de congé préalable à la pension lié à la spécificité du métier de militaire.

Monsieur le ministre, pouvez-vous confirmer formellement cette information? J'ai pu constater que l'on retrouve un système similaire dans d'autres secteurs, notamment au sein de Belgocontrol.

Quel est l'état d'avancement et de budgétisation de ce projet au sein de votre département? Une proposition est-elle attendue parallèlement aux négociations sur la pénibilité, afin de faciliter leur déroulement? Cette proposition sera-t-elle discutée préalablement avec les organisations syndicales représentatives, tout comme votre collègue des Pensions l'a fait sur les mesures d'assouplissement?

Plus largement, où en est le dossier des pensions du personnel tant civil que militaire de la Défense? Une revalorisation du statut du militaire est-elle envisagée suite à ce possible allongement de carrière?

Minister **Steven Vandeput**: Mijnheer de voorzitter, collega's, om de oorzaak van het probleem van het ontbreken van de gegevens op MyPension.be te achterhalen, heeft op 28 maart 2018 een vergadering plaatsgevonden tussen de personeelsadministratie van Defensie en de Federale Pensioendienst.

Uit deze vergadering bleek alvast dat Defensie alle noodzakelijke gegevens tijdig heeft overgemaakt aan de Federale Pensioendienst. De Federale Pensioendienst benadrukte dat iedereen zijn aanvraag rechtstreeks aan hen moet richten en niet via Defensie.

Gezien voor militairen de datum van pensioen op leeftijdsgrens onafhankelijk is van de gegevens opgenomen in MyPension.be, kan de aangehaalde problematiek geen aanleiding geven tot een mogelijke verlenging van de loopbaan en kan geen onmogelijkheid geven om het pensioen op te trekken.

Lors du Conseil des ministres du 4 avril 2018, le gouvernement a approuvé un avant-projet de loi relatif à la reconnaissance de la pénibilité de certaines fonctions et modifiant le régime des pensions militaires. Cet avant-projet reprend des mesures transitoires spécifiques pour les militaires. Il doit encore, entre autres, être soumis à la concertation sociale dont la négociation sociale au sein du comité de négociation compétent pour le personnel militaire.

Tenant compte des décisions du 4 avril 2018, la Défense chiffre actuellement l'impact budgétaire ainsi que celui sur les paramètres de la vision stratégique. Il est évident que la modification de l'âge de la retraite des militaires nécessitera une révision de différents aspects de la carrière militaire et ce, en commençant prioritairement par le volet directement lié à la fin de carrière des militaires.

Vous comprendrez qu'il m'est impossible de fournir davantage de détails tant que les discussions formelles avec les organisations syndicales n'ont pas encore eu lieu ou qu'elles sont en cours.